

# Surveillance de la qualité de l'air dans l'agglomération d'Angers

Niveaux enregistrés sur le site du trafic du Roi René du 26 octobre 2019 au 10 mars 2020.

## Contexte

Afin d'être conformes aux préconisations européennes (directives 2015/1480/CE et 2008/50/CE) et nationales (arrêtés ministériels du 21 octobre 2010 et du 19 avril 2017), le Programme Régionale de Surveillance de la Qualité de l'Air 2016-2021 élaboré par Air Pays de la Loire et validé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire prévoit l'installation d'une station de mesures fixes à proximité de voies circulation (site de trafic) dans l'agglomération angevine.

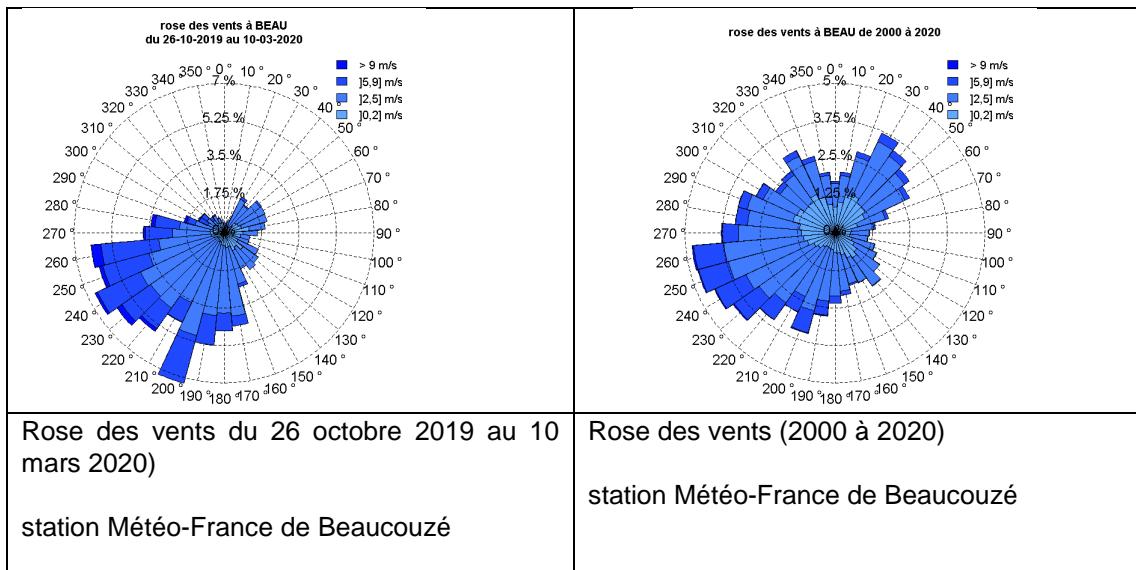
Dans ce cadre, en accord avec la Collectivité, Air Pays de la Loire a installé un laboratoire mobile au 52 -54 boulevard du Roi René en attente de l'installation d'une station définitive.



Des mesures en continu de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et de poussières inférieures à 10 µm (PM10) y sont enregistrées depuis le 26 octobre 2019. Cette note présente un bilan des niveaux de pollution enregistrés du 26 octobre 2019 au 10 mars 2020.

## Des conditions météorologiques propices à la dispersion des polluants

Les graphiques suivants représentent respectivement les roses de vents calculées du 26 octobre 2019 au 10 mars 2020 et celle calculée sur 20 ans (2000 à 2020) au niveau de la station Météo France de Beaucouzé.



Du 26 octobre 2019 au 10 mars 2020 les vents d'Ouest à Sud-Ouest modérés à forts ont soufflé plus fréquemment qu'à la normale à Angers. Les pluies ont été particulièrement importantes aux mois de novembre et décembre 2019. L'ensemble de ses conditions météorologiques (vents modérés à forts d'Ouest, pluviométrie importante) est propice à la dispersion des polluants dans l'air.

## Concentrations en NO<sub>2</sub> et PM10 au niveau du boulevard du Roi René

Les concentrations moyennes en NO<sub>2</sub> et PM10 enregistrées boulevard du Roi René sont inférieures à celles mesurées sur le site de trafic du Boulevard V Hugo à Nantes. Hormis une élévation ponctuelle des concentrations en PM10 survenue le 27 octobre en fin d'après-midi, les niveaux de pointe (maxima horaires et journaliers) demeurent également inférieurs sur le site de trafic angevin.

Aucun dépassement des seuils d'information fixés respectivement à 200 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur une heure pour le dioxyde d'azote et à 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière pour les PM10 n'a été enregistré durant ces 136 jours de mesures (cf. tableau suivant).

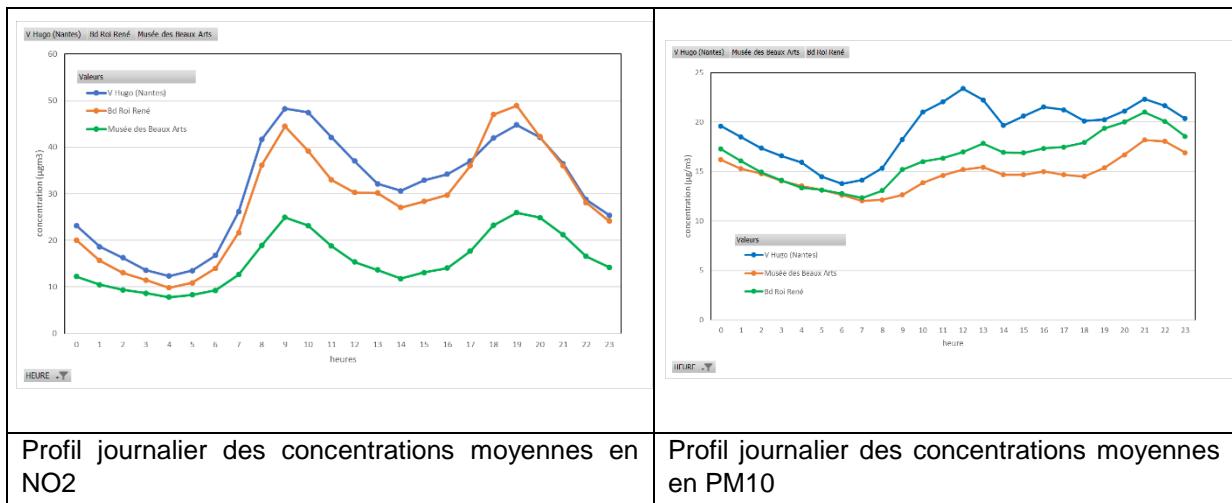
	NO <sub>2</sub> – Bd Roi René	NO <sub>2</sub> – Bd V Hugo (Nantes)	PM10 – Bd Roi René	PM10 – Bd V Hugo (Nantes)
Moyenne (µg/m <sup>3</sup> )	28	31	16	19
Maximum horaire (µg/m <sup>3</sup> )	132	166	158 (83)	105
Maximum journalier (µg/m <sup>3</sup> )	55	70	36	45

: Pas de dépassement des seuils d'information

La concentration horaire maximale en PM10 a atteint 158 µg/m<sup>3</sup> sur le site du boulevard du Roi René. Une telle élévation est survenue à une seule reprise le 27 octobre en fin d'après midi en lien avec des éventuelles émissions de poussières parasites. Elle n'est pas représentative des concentrations de pointes habituellement mesurées. En effet, si l'on ne tient pas compte de cette élévation, le maximum horaire chute alors à 83 µg/m<sup>3</sup>.

Au niveau du boulevard du Roi René, l'évolution temporelle des concentrations au sein de la journée montre logiquement une influence des émissions routières sur les teneurs en NO<sub>2</sub> (présence d'une élévation le matin et en fin d'après-midi en lien avec le trafic domicile travail).

Cette influence est moins visible pour les PM10, compte tenue de sources d'émissions plus variées (trafic routier, chauffage, agriculture) pour ce polluant.



## Conclusions

Les mesures effectuées du 26 octobre 2019 au 10 mars 2020 au niveau du boulevard du Roi René montrent des niveaux moyens et de pointe (hormis une élévation ponctuelle de PM10 survenue le 27 octobre) inférieurs à ceux du boulevard V Hugo à Nantes durant la même période. Aucun dépassement des seuils d'informations n'est constaté.